



## Residences fiscales différentes

Par **viel**, le **15/09/2018** à **09:44**

Renseignements :

Bonjour,

Je travaille en Espagne où je suis résident fiscal et où je paie un loyer et des charges . Je paie un impôt en Espagne par prélèvement à la source .

Mon épouse qui possède, seule, 2 appartements à Nice vit dans l'un des deux, avec notre fille âgée de 2 ans .

Elle est résidente fiscale en France et va payer un impôt à la source .

Nous vivons séparément par obligation , à cause de notre travail .

Dans ces conditions :

Dois-je participer au paiement de son crédit et aux frais incombant aux propriétaires ( taxe foncière - travaux dans la copropriété ...)?

Et la taxe d'habitation ? Dois-je participer ?

Peut-elle me demander un loyer ou de participer aux charges locatives, chauffage etc.

Alors que je paierai la même chose , en Espagne .

Evidemment je participerai aux dépenses concernant notre fille .

Cordialement .

Michel .